

LA
RENCONTRE
NATIONALE **2016**
écomobilier

Le 23 juin dernier, Éco-mobilier organisait sa deuxième rencontre nationale, deux ans après le succès de la première édition en 2014. Cette réunion, qui a rassemblé toutes les équipes de l'éco-organisme et les acteurs de la profession, était l'occasion de présenter le bilan des actions de ces derniers mois, profiter du retour d'expérience de tous les acteurs impliqués et poser les défis que devra relever la filière dans l'avenir.

C'est à Jean-Thierry Catrice, Président d'Éco-mobilier, et Dominique Mignon, Directrice générale, qu'a incombé la responsabilité d'ouvrir cette rencontre, avec un constat très positif: « *Aujourd'hui, 86 % de nos meubles collectés sont valorisés, un chiffre nettement au-dessus des attentes qui nous avaient été données par les administrations, suite au Grenelle de l'environnement notamment* ». Et pour valoriser encore davantage, Jean-Thierry Catrice est catégorique : il faudra mettre en place un vrai travail d'équipe « *avec les fabricants et distributeurs, mais aussi avec les collectivités locales, avec les administrations, et avec tous les partenaires dans cette chaîne de valeur* ».

Et cela commence par la pérennité du dialogue, l'objectif premier de cette rencontre.

Dominique Mignon, Directrice générale d'Éco-mobilier, a à son tour pris la parole pour rappeler que **la valeur ajoutée d'Éco-mobilier réside dans son opérabilité**, que l'éco-organisme doit en grande partie à l'implication de tous les acteurs de la filière: « *Dès le départ, les metteurs en marché se sont impliqués dans la mise en œuvre des opérations de ramassage, de tri, de valorisation au travers de nos partenaires de collectes et de traitements* ». Opérabilité à laquelle s'ajoute **une vraie responsabilité de la part d'Éco-mobilier vis-à-vis de ces mêmes acteurs**: « *les industriels du recyclage, afin de pouvoir mettre en place une économie circulaire stable dans la durée et investir dans les outils de tri ou dans l'innovation, doivent pouvoir compter sur une certaine quantité de matériaux. L'intervention à toutes les échelles territoriales d'Éco-mobilier permet effectivement de massifier ces volumes* ». **Mais aussi des consommateurs**: « *l'éco-participation payée par les consommateurs est un impératif pour Éco-mobilier et nos partenaires industriels de recyclage de tenir la promesse du recyclage et de la valorisation* ». En effet, en 2015, les metteurs en marché, les fabricants, les distributeurs ont mis en marché plus de 228 millions d'unités de meubles, ce qui a permis à Éco-mobilier de collecter 126.700.000 € d'éco-participation. À ce propos Jean-Thierry Catrice ajoute: « *les consommateurs, au même titre que les fabricants ou les distributeurs - attendent que le fruit de cette éco-participation serve à traiter convenablement le produit dans sa fin de vie et que cette économie circulaire puisse générer un nouveau type de valeur ajoutée* ».



Jean-Thierry Catrice, Président d'Éco-mobilier

Introduction: Éco-mobilier, un acteur majeur de l'économie circulaire



Eric Weisman, Directeur du développement d'Éco-mobilier

disponible dès septembre 2016, afin d'accompagner les fabricants et les distributeurs de meubles par exemple.

Éco-mobilier s'est imposé comme un acteur de l'économie circulaire, et possède ses valeurs dans son ADN. Parmi les sept axes qui constituent l'économie circulaire (l'éco-conception, la symbiose industrielle, les logiques de ressources, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réparation, la réutilisation et le recyclage) Éric Weisman, Directeur du développement d'Éco-mobilier, a choisi d'en illustrer trois, particulièrement chers à l'éco-organisme, en débutant par **l'éco-conception**. Ainsi, en 2015, les équipes d'Éco-mobilier ont mis en place des groupes de travail, sillonné la France afin d'organiser des réunions, et réfléchir à cette problématique. De ce travail résulte un document synthétique, le Guide de l'éco-conception, qui sera

disponible dès septembre 2016, afin d'accompagner les fabricants et les distributeurs de meubles par exemple.

Deuxième sujet abordé, celui de **la réutilisation et du réemploi**, une issue privilégiée par Éco-mobilier. Ainsi, « *chaque fois qu'on peut détourner un meuble de la benne, pour le réutiliser ou le réemployer, on fait œuvre utile, on prolonge aussi sa durée de vie* » explique Éric Weisman. Pour réussir dans cette mission, Éco-mobilier travaille de concert avec le Réseau Emmaüs et le Réseau des Ressourceries : 50000 tonnes de mobiliers usagés ont ainsi été captées, puis remis en circulation.

Dernier cas, celui du **recyclage**. Parmi les 86% de mobiliers valorisés, 55% le sont par le biais du recyclage, une activité à laquelle Éco-mobilier associe en premier lieu les opérateurs en charge de la collecte, du tri et de la préparation des matières premières secondaires.

Dans un contexte économique difficile, l'économie circulaire pourrait être la clef. Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle, était présent pour témoigner de son importance, et du rôle d'acteurs comme Éco-mobilier pour redynamiser une économie. En 2008, la fermeture de l'usine Michelin de Toul provoque un séisme dans sa région. Dominique Potier fait alors le pari de l'économie circulaire et plus particulièrement d'un cluster recyclage pour créer de l'emploi, changer le regard sur les produits et donner des opportunités de développement aux PME. Très vite l'entreprise Envie2E s'y déploie et devient l'un des sept sites qui accueillent aujourd'hui le positionnement du recyclage des matelas en France. Des activités de collecte et démantèlement qui s'accompagnent d'un axe de recherche et développement, en partie financé par Éco-mobilier, et de recyclerie.

Le succès de l'opération à Toul est un exemple mais aussi une motivation pour **Éco-mobilier qui souhaite favoriser l'implantation de l'économie circulaire dans les territoires**. Mais pour cela, « *il faut ouvrir de nouvelles pistes pour l'avenir, notamment sur le plan législatif en créant des fiscalités plus incitatives à l'utilisation de matériaux recyclés dans les produits par exemple* » intervient Dominique Mignon.

Au député Dominique Potier de conclure sur ce point : « *Nous avons un impératif absolu, c'est de fixer des limites, des limites qui soient considérées comme des chances et des conditions d'investissement pour une économie circulaire, pour des écosystèmes durables* » avant d'affirmer : « *je suis persuadé qu'en redonnant de la valeur à la matière et aux objets dans leur vie et leur seconde vie, nous contribuons à une certaine dignité de l'œuvre et de l'homme par-là même* ».

De nouvelles innovations en matière de recyclage

Pour introduire cette première table-ronde, les différents intervenants s'accordent à dire que la recherche et développement est une activité primordiale dans le recyclage, qui fait naître de nouvelles innovations.

Pour illustrer ses propos, Frédéric Bataille, Directeur général et Directeur de Recherche Biomasse chez Valagro Carbone Renouvelable, aime utiliser le terme d'«upcyclage». **Il s'agit d'accorder plus de sens à la réutilisation du produit, d'améliorer ou de maintenir la qualité du déchet tout en gardant une valeur économique forte.**

La recherche & développement chez Valadro est une activité importante pour développer l'innovation. Il prend alors l'exemple du bois, qui est une source très intéressante car elle regorge de molécules, appelées «molécules plates-formes» qui vont permettre, après un travail de fractionnement, de séparation, de purification, de créer des carburants, des plastiques et des matières nouvelles. C'est une réelle chimie du bois qui se développe depuis une dizaine d'années.

Franck Berrebi, Co-fondateur et Président de Recyc Matelas Europe est intervenu en rappelant que «99% des matelas terminaient dans les centres d'enfouissement, donc dans un centre de stockage qui n'avait pas de vertu écologique». Il s'est donc posé la question du recyclage de ces derniers et de la manière de les démanteler de façon mécanisée. Il s'est alors intéressé à leur composition et a construit des partenariats avec des filières en capacité de transformer les matières. «On a été voir des industriels de l'ameublement, de la literie, certains petits distributeurs. Et on a été prendre les cahiers des charges des utilisateurs de produits finaux, des distributeurs, de fabricants de certains produits, et puis, on a été voir les transformateurs mais en les utilisant différemment. Et là, aujourd'hui, ça nous permet de pouvoir commencer à mettre en marché des matières, des produits finis ou semi-finis» a-t-il expliqué.

Avec ses partenariats stratégiques, la société Recyc Matelas Europe commercialise aujourd'hui des couvertures de déménagement à partir des textiles issus des matelas, fabrique des banquettes à partir des mousses... et met ainsi en marché des produits qui n'ont aucun problème d'hygiène, aussi qualitatifs que ses concurrents, à prix plus discount.

Ainsi, afin que cette filière ne cesse de progresser et multiplier l'innovation en matière de recyclage, les metteurs en marché, distributeurs et fabricants, Éco-mobilier inclus, doivent **intégrer de plus en plus de matières recyclées dans l'ameublement et les autres filières pour substituer aux matières nobles.**



L'animateur Eric Revel, journaliste économique, David Soulard, Directeur Général GAUTIER, Franck Berrebi, co-fondateur et Président de RECYC MATELAS EUROPE, Alexandre Nodale, Président-Directeur général CONFORAMA, Éric Weisman, Bernard Harambillet, Directeur général France de l'activité Recyclage et Valorisation des Déchets, VEOLIA, Éric Buffo, Directeur général adjoint Exploitation et Développement SMICVAL LIBOURNAIS, Frédéric Bataille, Directeur général et Directeur de Recherche Biomasse, VALAGRO CARBONE RENOUVELABLE

L'économie circulaire au service de l'emploi et des relations partenaires...

Pour continuer cette première table-ronde, Bernard Harambillet, Directeur général France de l'activité Recyclage et Valorisation des déchets chez Veolia, rappelle **la participation active d'Éco-mobilier en tant qu'éco-organisme qui permet un réel échange entre les metteurs sur le marché et les recycleurs.**

Il rajoute qu'aujourd'hui, les relations se font entre clients, fournisseurs et partenaires, mais **qu'il va falloir inventer de nouveaux modes de collaboration**, «*trouver des collaborations contractuelles sur les durées compatibles avec des durées d'investissements*». **Créer des partenariats de longue durée est l'objectif de demain pour Éco-mobilier.**

Alexandre Nodale, Président-Directeur de Conforama qualifie d'exceptionnel le rapport que le distributeur entretient avec Éco-mobilier. Les actionnaires, qui sont à la fois des fabricants et des distributeurs, travaillent ensemble non pas dans un climat de concurrence mais de promotion du développement d'Éco-mobilier. **Et ce sont grâce à ces relations de confiance entre chaque partenaire que le développement d'Éco-mobilier n'a cessé de croître depuis sa création et qui fait de l'éco-organisme, une filière ambitieuse.**

Sur la question de l'économie circulaire, Eric Buffo, Directeur général adjoint Exploitation et Développement du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, explique qu'il souhaite en faire «*un vecteur de développement économique local parce que le contenu en emplois du recyclage et du réemploi des déchets est largement supérieur à celui du traitement*». Le syndicat a alors misé sur le rassemblement des intercommunalités, des agglomérations et des comités de communes pour favoriser le développement de cette économie et créer de nouveaux emplois. Le but étant que ces déchets se transforment en ressources avec des modèles économiques différents, parmi eux, des circuits courts.

Les différents intervenants conviennent ainsi à dire qu'Éco-mobilier joue un rôle majeur dans les relations avec ses partenaires et que l'éco-organisme est indispensable au bon fonctionnement du recyclage de la filière du meuble.

... qui contribue au changement des mentalités

Eric Buffo ajoute qu'avec l'économie circulaire, «*c'est un changement de regard et de comportement de l'utilisateur sur le tri*» qui s'annonce à eux et qu'il faut faire en sorte que «*le déchet ne soit plus de la déjection mais plutôt un produit ou un matériau*». À ce titre, un des projets du SMICVAL est de construire un équipement où l'utilisateur se retrouverait dans un «*supermarché inversé*» où il pourra donner ce qu'il souhaite recycler à la réparation dans l'optique de pouvoir le reprendre par la suite et non pas le jeter et de s'en débarrasser. Sur l'ameublement, Éco-mobilier souhaite ainsi s'associer au projet en proposant un bureau d'études afin d'analyser le comportement de l'habitant et contribuer au changement de son regard et de son comportement.

Alexandre Nodale, Président-directeur général de Conforama, approuve en ajoutant qu'il y a **un vrai changement des mentalités concernant les nouvelles générations** et que «*ce sera un avantage de pouvoir mettre en avant cette économie circulaire et ce recyclage*».

Il précise qu'en tant que distributeur, la communication vis-à-vis des clients est très importante. Les metteurs sur le marché ont un rôle sociétal à jouer, ils doivent adopter le bon comportement et avoir une démarche responsable. Le consommateur y est de plus en plus réceptif et les jeunes générations y attachent plus d'importance qu'auparavant.

Le Président de Conforama reste néanmoins lucide sur la question de l'économie collaborative, avec des services entre particuliers qui se développent fortement comme Leboncoin et Emmaüs. «*Lorsque les gens donnent leurs meubles, à des amis par exemple, ils contribuent à la valorisation. Valoriser, c'est notamment utiliser Leboncoin. Évidemment, tout un business s'est développé sur ces aspects et c'est quelque chose que l'on regarde avec attention. C'est dans l'air du temps*».

Le Directeur général de Gautier, David Soulard, est d'accord sur cette approche et précise également que **l'éco-conception est un élément majeur dans la façon dont les fabricants doivent concevoir les meubles de demain et cela passe par le choix des matières.** « *Nous faisons le choix, aujourd'hui, de réfléchir à l'arrêt du polystyrène. À l'heure actuelle, pour ce qui est de la transformation de cette matière qui sert à notre emballage, c'est un échec total. Le polystyrène prend trop de place dans les filières, il n'y a pas de recyclage possible pour l'instant* ».

Afin de conclure cette première table-ronde, Eric Weisman, Directeur du développement chez Écomobilier, explique que c'est le consommateur, également client pour certains partenaires, l'usager des services publics, le contribuable principal sur certains territoires. C'est lui qui paie l'éco-participation dans le magasin, qui se rend à la déchèterie, qui s'intéresse au futur du mobilier usagé en fin de vie... **Et c'est ensemble, qu'Éco-mobilier, avec ses partenaires, fournisseurs et distributeurs, doit accompagner au quotidien le consommateur.** Cela passe par de l'information et de l'accompagnement auprès des professionnels du meuble, du recyclage, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises d'insertion pour mettre en place la filière. Le travail pédagogique de chacun est nécessaire pour faire comprendre au consommateur ce que deviennent les meubles usagers, que ces derniers ont une seconde vie et qu'il est primordial de continuer dans cette direction afin de contribuer au changement des mentalités.

Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : un modèle français



L'animateur Eric Revel, journaliste, Mathieu Hestin, Directeur DELOITTE développement durable, Caroline Henry, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Didier Imbert, Directeur délégué SUEZ Recyclage et Valorisation des déchets France Vice-président FNADE, Christophe Lerouge, Chef du service de l'Industrie, Direction générale des entreprises (DGE), ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Dominique Mignon et Jean-Thierry Catrice

Inscrite au programme de cette deuxième rencontre, une discussion sur les Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) a réuni plusieurs acteurs concernés par les enjeux et les défis de cette filière. Luc Ferry, écrivain et philosophe, a introduit cette discussion en rappelant le rôle essentiel des entreprises et de l'État pour répondre à la crise écologique qui s'annonce.

Le concept des REP a été « inventé » à la fin des années 80, et progressivement mis en place dans les années 90 a rappelé Mathieu Hestin, directeur au sein de BIO by Deloitte, centre d'excellence et d'innovation de Deloitte France en développement durable. **Depuis les filières se sont développées d'une façon hétérogène d'un pays à l'autre ou d'une filière à l'autre.** Mais globalement le constat est le même: « *Les filières se sont orientées en priorité vers la couverture des coûts de collecte et de gestion* »

des déchets et vers le développement des filières de recyclage. On a eu plus de difficulté, historiquement, à se tourner vers l'amont, c'est-à-dire à vraiment internaliser les coûts de gestion de la fin de vie dans le prix des produits et donc inciter les producteurs à mieux concevoir leurs produits de manière à ce qu'ils soient plus durables, plus facilement réutilisables, voire recyclables».

La France, toutefois, se distingue avec un modèle qui place les éco-organismes en son centre, et trois caractéristiques fortes:

- La **mutualisation**, avec le plus souvent le choix d'un éco-organisme par filière. La présence d'un unique éco-organisme national qui va concentrer parfois la demande en prestation de collecte et de traitement peut créer un déséquilibre pouvant être à l'origine des tensions dont Didier Imbert, Directeur délégué de Suez Recyclage et Valorisation des déchets France et Vice-Président FNADE s'est fait l'écho. Le passage d'une multiplicité des clients à un seul donneur d'ordre peut en effet être déroutant. Il a toutefois souligné l'importance des comités de filières et des comités opérationnels pour instaurer un équilibre, «partager une vision» et «construire une filière intelligente».
- La **gestion des filières de collecte et de recyclage**. En France, il y a un fort partage des responsabilités avec l'ensemble des acteurs, avec une forte implication des collectivités locales, des opérateurs de collecte et de recyclage avec partage des responsabilités qui peuvent beaucoup varier d'une filière à l'autre. À ce sujet, Éric Buffo, Directeur Général adjoint Exploitation et développement au Smicval du Libournais Haute Gironde a souligné l'intérêt du partenariat avec Éco-mobilier, un partenariat qui permet de tester d'autres modes de collecte, un exercice encore compliqué. La Directrice générale, Dominique Mignon, le rejoint sur ce point: «on ne pourra effectivement pas développer cette économie circulaire si elle n'est pas compatible avec les schémas de collecte des collectivités locales».
- Un **fort niveau d'encadrement de l'État**, notamment sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre par les éco-organismes matérialisés par une procédure d'agrément des éco-organismes et un cahier des charges à respecter, ou la mise en place de l'éco-modulation pour favoriser l'éco-conception, comme l'a souligné Caroline Henry, du ministère de l'Environnement.

Un État qui contrôle, mais également un État qui incite. Christophe Lerouge, Chef du service de l'Industrie, Direction générale des entreprises au ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a ainsi tenu à rappeler que «les centres techniques (établissements publics en partenariat avec les entreprises privées ndlr) qui servent, qui financent de l'innovation, de la recherche et des développements doivent être mobilisés sur ces questions de recyclage, sur ces questions de cycle de vie des produits».

Toutefois en matière d'innovation, là encore, **Éco-mobilier a affirmé** – par la voix de sa Directrice générale Dominique Mignon - **sa volonté d'être un porteur de solutions**: «C'est à nous, les éco-organismes, d'être assez matures pour apporter des solutions en partenariat avec les metteurs en marché, les opérateurs, les collectivités. C'est à nous d'apporter des solutions car nous sommes les acteurs opérationnels dans le système».

Quid de la concurrence pour les éco-organismes ?

La question de la concurrence a été centrale dans les débats. Pour Christophe Lerouge du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, il n'y a pas d'opposition de principe à ce que plusieurs éco-organismes travaillent sur une même filière. **Toutefois le principe de concurrence ne doit pas aller contre celui de mutualisation.** De facto, des principes de base doivent être établis et empêcher une concurrence dérégulée : «Lorsque l'on travaille sur des questions de normalisation pour savoir quel type de matériaux va être utilisé dans les meubles ou quel type de colle par exemple, cela nécessite une coordination, une mutualisation des travaux» en amont.

Pour s'assurer que cette concurrence soit fructueuse (éviter de dupliquer les opérations et donc les investissements par exemple), le Ministère de l'Écologie et le Ministère de l'Économie et de l'Industrie ont expliqué travailler sur un cahier des charges commun.

Pour Dominique Mignon: «la concurrence n'est pas un problème, si le cadre est clair et que tout le monde a le même terrain de jeu, les mêmes règles du jeu».

Pour conclure...

C'est Dominique Mignon, Directrice générale d'Éco-mobilier, qui a conclu cette deuxième Rencontre Nationale. De l'ensemble des échanges entre tous les participants ayant pris part aux débats, trois axes importants se dégagent. **Le premier est une nécessité de simplifier**, la Directrice générale faisant référence aux discussions sur le cadre réglementaire ou les cahiers des charges notamment. De plus il apparaît nécessaire de *«fixer deux ou trois grands objectifs et ne pas se disperser»*.

Une attention doit également être portée à l'innovation, l'expérimentation, notamment sur la collecte: *« nous avons un grand travail de clarification à mener, en optimisant nos schémas de collecte pour massifier ces matériaux et stabiliser les débouchés de ces matériaux »*.

Enfin, le troisième axe réside dans **le maintien du dialogue avec toutes les parties prenantes**. *«Éco-mobilier doit s'assurer que les acteurs économiques (metteurs en marché, fabricants, distributeurs et opérateurs) établissent un dialogue et créent un espace d'écoute et de partage: c'est notre vraie valeur ajoutée»*.



Pour terminer, Dominique Mignon a tenu à remercier toutes les personnes ayant participé à cette deuxième Rencontre Nationale, mais aussi à rendre hommage à l'équipe d'Éco-mobilier, qui, en régions et à Paris, organise cette filière.

Et de finir sur cette note pleine d'enthousiasme: *«On peut faire des grandes choses avec une petite idée!»*.

Dominique Mignon, Directrice générale d'Éco-mobilier